



GAS Global **Audit** Services SA, Genève

**FONDATION DE PREVOYANCE PREVMSS
LE GRAND-SACONNEX**

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

ETATS FINANCIERS

31 DECEMBRE 2025



Au Conseil de fondation de la
FONDATION DE PRÉVOYANCE PREVMSS, LE GRAND-SACONNEX

Genève, le 19 mai 2026

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION DE PRÉVOYANCE PREVMSS, LE GRAND-SACONNEX comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte d'exploitation pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques.

L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP.

Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/rapport-de-revision-institutions-de-prevoyance>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si :

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

GAS Global Audit Services SA



Alain Gimmi
Expert réviseur agréé
Réviseur responsable



Anthony Conte
Expert réviseur agréé

Annexe :

- *Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe*

Bilan

	Actif	Index de l'annexe	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
A - Placements			354'712'367.87	321'816'734.98
Liquidités		65	13'530'016.24	7'482'998.24
Obligations & assimilés		65	96'965'467.49	91'385'425.96
Actions & assimilés		65	126'357'219.53	107'934'273.88
Immobilier & assimilés		65	65'229'105.98	56'789'187.30
Infrastructures		65	11'333'031.93	16'068'641.32
Matières premières		65	13'148'585.10	10'427'943.50
Fonds alternatifs		65	16'466'818.91	21'193'917.37
PME suisses		65	6'928'688.70	6'119'000.00
Créances		71	3'311'101.58	3'380'478.01
Créances de cotisations des employeurs		68	1'442'332.41	1'034'869.40
B - Compte de régularisation actif		72	346'167.10	542'771.20
Total de l'actif			355'058'534.97	322'359'506.18
	Passif			
D - Dettes			4'173'275.80	4'851'176.60
Prestations de libre passage et rentes			4'096'243.85	4'661'431.10
Capital retraite à payer			0.00	0.00
Fonds de garantie LPP			74'269.00	79'195.00
Cotisations perçues d'avances		68	2'816.40	108'988.95
AFC - impôts à la source			-53.45	1'561.55
E - Compte de régularisation passif		73	521'117.80	916'369.73
F - Réserve de cotisations employeurs sans renonciation		68	0.00	189'701.50
G - Provisions non techniques			0.00	0.00
H - Capitaux de prévoyance et provisions techniques			312'831'696.00	291'478'099.60
Capital de prévoyance assurés actifs		53	179'879'168.25	171'789'463.25
Capital de prévoyance rentiers		54	115'470'203.00	103'756'311.60
Provisions techniques		55	17'482'324.75	15'932'324.75
I - Réserve de fluctuation de valeurs		62	37'532'445.37	24'924'158.75
J - Capital de la fondation / Fonds libres / Découvert			0.00	0.00
Situation en début de période			0.00	0.00
Excédent des produits / Excédent des charges			0.00	0.00
Total de passif			355'058'534.97	322'359'506.18

Compte d'exploitation

	Index de l'annexe	2025 CHF	2024 CHF
K - Cotisations, apports ordinaires et autres		22'263'856.30	22'036'506.45
Cotisations des salariés		7'383'058.30	7'246'253.95
Cotisations des employeurs		14'570'496.65	14'389'616.75
Primes uniques et rachats		285'735.35	379'823.75
Subsides du fonds de garantie		24'566.00	20'812.00
L - Prestations d'entrée		8'887'226.95	14'821'215.90
Apports de libre passage		8'389'988.10	14'590'515.55
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL / divorce		497'238.85	230'700.35
Réactivation d'une prestation de sortie		0.00	0.00
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée(K+L)		31'151'083.25	36'857'722.35
M - Prestations réglementaires		-11'823'112.05	-12'358'284.70
Rentes de vieillesse		-6'207'667.85	-5'595'249.65
Rentes de survivants		-307'676.35	-297'788.30
Rentes d'invalidité		-1'950'877.45	-1'906'875.45
Prestations en capital à la retraite		-3'356'890.40	-3'300'674.30
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		0.00	-1'257'697.00
O - Prestations de sortie		-9'946'529.40	-13'428'891.90
Prestations de libre passage en cas de sortie		-8'762'511.45	-12'310'567.65
Intérêts sur prestations de libre passage		0.00	-14'865.95
Versements anticipés pour l'EPL / divorce		-1'184'017.95	-1'103'458.30
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés (M+O)		-21'769'641.45	-25'787'176.60
P/Q - Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques, provisions des fonds libres, réserves de cotisations		-21'360'280.20	-26'824'618.50
Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	53	-3'318'516.20	-3'376'179.45
Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance rentiers	54	-11'342'618.10	-15'813'369.40
Dissolution / Constitution de provisions techniques	55	-1'550'000.00	-3'579'000.00
Rémunération du capital épargne	53 / 54	-5'149'145.90	-4'056'069.65
R - Produits de prestations d'assurance		4'847'757.10	3'586'626.75
Prestations d'assurance		4'566'853.50	3'306'425.15
Parts aux bénéfices des assurances		280'903.60	280'201.60
S - Charges d'assurance		-2'906'844.55	-2'902'022.50
Primes d'assurance		-2'671'940.35	-2'565'862.00
Prime pour frais de gestion		-137'095.65	-236'153.50
Intérêts sur c/c réassureur		1'026.45	0.00
Cotisations au fonds de garantie		-98'835.00	-100'007.00
Résultat net de l'activité d'assurance (K à S)		-10'037'925.85	-15'069'468.50

Compte d'exploitation

	Index de l'annexe	2025 CHF	2024 CHF
T - Résultat net des placements	66	23'115'420.79	19'492'968.66
Résultat liquidités	661	398'746.35	6'848.46
Résultat change à terme	662	2'803'401.41	-652'141.67
Résultat obligations & assimilés	663	653'129.95	3'772'285.40
Résultat actions & assimilés	664	12'305'209.63	11'517'697.64
Résultat immobilier & assimilés	665	4'786'908.27	3'924'624.29
Résultat matières premières	666	2'553'803.01	1'149'737.10
Résultat fonds alternatifs	667	1'994'027.02	2'045'448.08
Frais d'administration des placements	668	-360'358.80	-401'703.26
Intérêts sur prestations de sortie	669	-51'748.05	-39'345.38
Coût des TER	6610	-1'967'698.00	-1'830'482.00
U - Dissolution (+) / Constitution (-) de provisions non techniques		0.00	0.00
V - Autres produits	74	361.05	3'509.58
W - Autres frais	75	-30.42	-1'975.90
X - Frais d'administration	76	-469'538.95	-441'056.04
Administration générale		-371'004.90	-367'841.90
Organe de révision et expert en matière de prévoyance prof.		-86'534.05	-60'536.90
Autorité de surveillance		-12'000.00	-12'677.24
Excédent des produits (+) / charges (-) avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs (K à X)		12'608'286.62	3'983'977.80
Y - Constitution (-) / Dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeurs	62	-12'608'286.62	-3'983'977.80
Z - Excédent des produits (+) / Excédent des charges (-)		0.00	0.00

1 Bases et organisation

11 Forme juridique et but

La Fondation de prévoyance PREVEMSS est une Fondation de droit privé, régie par les articles 80 et suivants du Code Civil suisse, par l'article 331 du Code des obligations, par la Loi Fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), par les ordonnances fédérales y relatives, par les prescriptions fédérales et cantonales en matière de prévoyance, ainsi que par ses statuts et ses règlements.

Son siège est à Genève, route de Ferney 211, c/o Groupe Mutuel Services SA, 1218 Le Grand-Saconnex.

La Fondation a pour but de prémunir le personnel des établissements médico-sociaux et établissements similaires contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

12 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation est inscrite au registre du commerce et au registre de la prévoyance professionnelle aux termes de l'article 48 LPP auprès de l'autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Genève (ASFIP).

13 Indication des actes et des règlements

Désignation	Entrée en vigueur
Statuts	15.05.2018
Règlement d'organisation	27.05.2025
Règlement de prévoyance	01.01.2026
Règlement sur la constitution des réserves et provisions	31.12.2024
Annexe	31.12.2024
Règlement sur la liquidation partielle	01.01.2013
Règlement de placement*	31.12.2025
Annexe 2	31.12.2025
Règlement relatif aux défraiements versés aux membres du Bureau du Conseil de Fondation	01.01.2016

* Sera adopté le 04.06.2026 pour une mise en vigueur au 31.12.2025

14 Organe suprême, gestion et droit à la signature

Etat au 31.12.2025

		<u>Fonction</u>	<u>Représentation</u>	<u>Mode de signature</u>
PERROTIN DURET	Claudine	Présidente	Employeurs	1
BEUCHAT	Michel	Vice Président	Employeurs	1
ALFONSI	Marco	Membre	Employeurs	2
ANTONIJEVIC-VEIROS	Diana	Membre	Employeurs	2
BEAUSOLEIL	Laurent	Membre	Employés	2
BOUDARD	Stéphane	Membre	Employés	2
CAVALLERO	Ugo	Membre	Employeurs	2
CELA	Anthony	Membre	Employés	2
CHICOTOT	Guillaume	Membre	Employés	2
CUEREL	Pascale	Membre	Employeurs	2
DE OLIVEIRA CARMO	Andrea	Membre	Employés	2
DEVILLERS	Jérôme	Membre	Employeurs	2
DOS SANTOS	Barbara	Membre	Employés	2
DUFFAUD-CLERC	Angélique	Membre	Employeurs	2
DUSSEY	Nicolas	Membre	Employés	2
FUCHS	Jeremy	Membre	Employés	2
GOUCHON	Ludivine	Membre	Employés	2
HEGI	Gotthard	Membre	Employeurs	2
JULE	Magalie	Membre	Employeurs	2
KOHLER	Fabienne	Membre	Employés	2
KUBLER	Marc	Membre	Employés	2
MEGEVAND	Laurence	Membre	Employeurs	2
MERMET	Patricia	Membre	Employeurs	2
NEMRI	Anissa	Membre	Employés	2
NOMBLOT-BASSELIER	Valérie	Membre	Employés	2
ONORTAC	Aylin	Membre	Employés	2
PAILLOCHER	Fabien	Membre	Employés	2
PEUZON	Rémy	Membre	Employés	2
PIRELLA-BERTHOUD	Laetitia	Membre	Employés	2
REYMOND	Jean-Daniel	Membre	Employeurs	2
REY-PFISTER	Corinne Daniela	Membre	Employés	2
RIAT	Alain	Membre	Employeurs	2
ROULLET	Dominique	Membre	Employés	2
STEP CZYNSKI	Frédéric Stefan	Membre	Employés	2
TAMONE	Eric	Membre	Employeurs	2
TEXEREAU	Olivier	Membre	Employés	2
TINGUELY	André	Membre	Employeurs	2
TOUIMI BENJELLOUN	Lynda	Membre	Employeurs	2
WYDLER	Daniel	Membre	Employeurs	2

Mode de signature :
1 Collective à deux
2 Collective à deux avec 1

Certains membres qui ont la qualité d'employeurs représentent plusieurs institutions.

Les annonces d'inscriptions et de radiations, suite aux modifications intervenues, ont été annoncées au Registre du Commerce.

Certaines mutations sont en cours de validation au Registre du Commerce.

15 Expert, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Organe de révision	Global Audit Services SA, Genève
Expert cocontractant	Allea SA, Lausanne
Expert exécutant	Monsieur Christophe Steiger
Gestion technique et comptable	Groupe Mutuel Services SA, Martigny
Gérants de fortune	Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA, Petit-Lancy Comité de placement du Conseil de Fondation (Bureau), Le Grand-Saconnex
Consultant financier	XO Investments SA, Neuchâtel
Autorité de surveillance	ASFIP, Genève (dossier no 1555)
Conseiller à la protection des données (DPO)	Madame Cécile Louwers, Groupe Mutuel Services SA, Martigny

16 Employeurs affiliés

Association B.C.A.S. Eynard-Fatio
Association de l'EMS "Résidence Les Pervenches"
Association intercommunale Supernounou
Association Résidence Jura
Association Résidence Pierre de la fée
Butini Jardin
Butini Patio SA
Butini Terrasse
Butini Village SA
Espace de Vie SA - EMS la Châtelaine
Espace de Vie SA - EMS Saint-Loup
Fondation communale de Versoix pour la petite enfance - EVE 'Les Vers à Soie'
Fondation communale Les Aînés
Fondation de l'âge d'or
Fondation Les Marronniers
Habitats et accompagnements des générations seniors (HAGES)
L'Association EMS Bon-Séjour
L'Association Résidence Jura et l'Association Résidence Pierre de la fée
Le café-restaurant Les Lauriers Sàrl
Pôle Seniors Saconnay
Résidence de Drize
Résidence la Plaine Sàrl
Ville de Lancy

La Fondation de prévoyance PREVEMSS regroupe 23 entités en 2025 (23 entités en 2024)

2 Membres actifs et rentiers

21 Assurés actifs

	2025	2024
Assurés actifs au 01.01.	2'021	1'927
Entrées :	412	492
Sorties :	-346	-364
Décès :	-1	-2
Retraites :	-33	-32
Invalides :	0	0
Assurés actifs totaux au 31.12.	2'053	2'021

22 Bénéficiaires de rentes

	31.12.2025	31.12.2024
Retraités* :	387	358
Enfants de retraité :	2	2
Invalides :	75	63
Enfants d'invalidé :	28	19
Conjoints survivants :	21	20
Orphelins :	6	9
Total des rentiers	519	471

* Les bénéficiaires de la rente Pont-AVS sont inclus dans l'effectif des retraités.
Le détail de l'évolution du versement des rentes Pont-AVS est détaillé ci-dessous.

Evolution au cours de l'exercice 2025

Bénéficiaires de rentes	Total	Retraités	Enf. de retraité	Invalides	Enf. d'invalidé	Conjoints	Orphelins
Effectif au 01.01.	471	358	2	63	19	20	9
Nouveaux cas :	66	30		20	15	1	
Échéance :	-17			-8	-6		-3
Décès :	-1	-1					
Effectif au 31.12.	519	387	2	75	28	21	6

Bénéficiaires de rentes Pont-AVS	Total	Rentiers
Effectif au 01.01.	15	15
Nouveaux cas :	18	18
Échéance :	-7	-7
Décès :	0	0
Effectif au 31.12.	26	26

3 Nature de l'application du but

31 Explication des plans de prévoyance

Les plans de prévoyance sont en primauté des cotisations, soumis à la LPP, assurant des prestations conformes au but de la Fondation et au règlement en vigueur.

La Fondation est une institution de prévoyance commune.

32 Financement, méthodes de financement

Depuis le 1er janvier 2016, il y a trois plans d'épargne. Le financement est assuré par des cotisations des assurés et de l'employeur dans les proportions suivantes :

Plan d'épargne standard

Age	Employeur				Salarié		
	<u>Epargne</u>	<u>Risque</u>	<u>Pont AVS</u>	<u>Total</u>	<u>Epargne</u>	<u>Risque</u>	<u>Total</u>
18 - 24 ans	0.00%	1.80%	0.80%	2.60%	0.00%	0.90%	0.90%
25 - 34 ans	5.00%	1.80%	0.80%	7.60%	2.50%	0.90%	3.40%
35- 44 ans	7.00%	1.80%	0.80%	9.60%	3.50%	0.90%	4.40%
45 - 54 ans	10.00%	1.80%	0.80%	12.60%	5.00%	0.90%	5.90%
55 - 64/65 ans	12.00%	1.80%	0.80%	14.60%	6.00%	0.90%	6.90%

Plan d'épargne +

Age	Employeur				Salarié		
	<u>Epargne</u>	<u>Risque</u>	<u>Pont AVS</u>	<u>Total</u>	<u>Epargne</u>	<u>Risque</u>	<u>Total</u>
18 - 24 ans	0.00%	1.80%	0.80%	2.60%	0.00%	0.90%	0.90%
25 - 34 ans	5.00%	1.80%	0.80%	7.60%	3.75%	0.90%	4.65%
35- 44 ans	7.00%	1.80%	0.80%	9.60%	5.25%	0.90%	6.15%
45 - 54 ans	10.00%	1.80%	0.80%	12.60%	7.50%	0.90%	8.40%
55 - 64/65 ans	12.00%	1.80%	0.80%	14.60%	9.00%	0.90%	9.90%

Plan d'épargne ++

Age	Employeur				Salarié		
	<u>Epargne</u>	<u>Risque</u>	<u>Pont AVS</u>	<u>Total</u>	<u>Epargne</u>	<u>Risque</u>	<u>Total</u>
18 - 24 ans	0.00%	1.80%	0.80%	2.60%	0.00%	0.90%	0.90%
25 - 34 ans	5.00%	1.80%	0.80%	7.60%	5.00%	0.90%	5.90%
35- 44 ans	7.00%	1.80%	0.80%	9.60%	7.00%	0.90%	7.90%
45 - 54 ans	10.00%	1.80%	0.80%	12.60%	10.00%	0.90%	10.90%
55 - 64/65 ans	12.00%	1.80%	0.80%	14.60%	12.00%	0.90%	12.90%

Un montant complémentaire de CHF 3.00 par assuré et par mois est facturé à l'employeur, pour le défraiement des membres du Bureau et le paiement de l'assurance responsabilité civile des membres du Conseil de Fondation.

La Fondation confirme l'adéquation du plan de prévoyance de la PREVEMSS à la convention collective de travail en ce qui concerne la prévoyance professionnelle. Le respect de la convention collective s'applique chaque année :

- De manière consolidée pour l'entier de l'effectif, la charge de cotisation dans le plan PREVEMSS excède largement les 18 % des salaires assurés minimaux.
- De manière individuelle, le plan de prévoyance conduit à une charge globale de cotisations au cours de la carrière qui excède largement les 18 % du salaire assuré minimum, indépendamment du salaire perçu.

Le choix des plans respecte l'article 1d OPP 2. Le premier plan est considéré comme base d'entrée, afin de satisfaire les exigences de la CCT en matière de répartition des cotisations.

5 Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

51 Nature de la couverture des risques, réassurance

Un contrat congruent pour les risques invalidité et décès a été contacté auprès de la Zurich Compagnie d'Assurance sur la Vie au 1er janvier 2025 pour une période de 3 ans, échéance au 31 décembre 2027.

Le calcul des primes de risque se base sur des taux de prime forfaitaires. Ceux-ci s'élèvent à 0.174% du total des sommes sous risque invalidité annuelles assurées respectivement à 0.066% du total des sommes sous risque décès annuelles assurées.

Les anciens réassureurs, Zurich Vie, Palladio et l'Helvetia versent toujours des prestations d'invalidité.

La prime de courtage en faveur de la société Swiss Risk Care, qui est en charge du suivi du contrat de réassurance, leur est versées directement par la Zurich. Cette commission est comprise dans la prime de réassurance payée par la Fondation.

52 Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

Les réserves mathématiques des bénéficiaires de rente d'invalidité auprès de différentes compagnies d'assurance s'élèvent à CHF 17'320'945.55 au 31 décembre 2025 ; elles étaient de CHF 16'86'039.50 au 31 décembre 2024.

53 Développement et rémunération des avoirs-épargne en primauté de cotisation

	2025	2024
	CHF	CHF
Solde au 01.01.	171'789'463.25	164'903'314.60
Reclassements avoirs actifs-invalides	0.00	-1'443'011.40
Mutations rétroactives	0.00	0.00
Contributions épargne des salariés	6'225'553.30	6'105'292.15
Contributions épargne des employeurs	11'154'113.90	10'996'032.00
Primes uniques et rachats	285'735.35	379'823.75
Apports de libre passage	8'164'001.45	13'624'632.35
Article 17 LFLP ou minimum LPP	20.00	1'734.45
Remboursement des versements pour l'EPL / divorce	497'238.85	230'700.35
Prestations de libre passage en cas de sortie	-7'454'909.65	-10'868'182.55
Versements pour l'EPL / divorce	-1'184'017.95	-1'103'458.30
Dissolution due aux retraites, décès et invalidités	-14'369'219.05	-14'800'086.85
Rémunération des capitaux de prévoyance	4'771'188.80	3'762'672.70
Total des capitaux de prévoyance des assurés actifs au 31.12.	179'879'168.25	171'789'463.25

En 2025, le taux d'intérêt défini par le Conseil fédéral pour la part minimum LPP est de 1.25 %. Le Conseil de fondation de la Fondation de prévoyance PREVEMSS a défini un taux de 3.00 % sur la totalité des capitaux de prévoyance.

En 2024, il était de 2.50 % sur la totalité des capitaux de prévoyance.

Les assurés ayant quitté la Fondation durant l'année 2025 ont eu un intérêt de 1.25 % sur la partie obligatoire et ceux qui ont quitté le 31.12.2025 ont eu un intérêt de 3.00 % sur la totalité des capitaux de prévoyance.

La rémunération des capitaux de prévoyance est conforme à l'art. 46 al. 1 et 2 OPP2.

	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
Total des avoirs de vieillesse selon la LPP		
Avoirs de vieillesse minimum LPP (comptes témoins)	102'390'505.00	98'508'882.15
Taux d'intérêts	1.25%	1.25%

54 Développement du capital de couverture pour les rentiers

	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
Retraités		
Solde au 1 ^{er} janvier	86'604'982.00	73'086'673.00
Nouveaux bénéficiaires	5'067'452.00	10'453'153.20
Variation liée au nouvel état des assurés au 31.12.	0.00	3'065'155.80
Total des capitaux de couverture des assurés retraités	91'672'434.00	86'604'982.00
Enfants de retraité		
Solde au 1 ^{er} janvier	10'142.00	12'464.00
Variation liée au nouvel état des assurés au 31.12.	-2'516.00	-2'322.00
Total du capital de couverture pour les enfants de retraité	7'626.00	10'142.00
Conjoints survivants		
Solde au 1 ^{er} janvier	3'339'379.00	2'707'533.00
Variation liée au nouvel état des assurés au 31.12.	14'917.00	631'846.00
Total du capital de couverture pour les conjoints survivants	3'354'296.00	3'339'379.00
Orphelins		
Solde au 1 ^{er} janvier	98'975.00	109'280.00
Variation liée au nouvel état des assurés au 31.12.	103'770.00	-10'305.00
Total du capital de couverture pour les orphelins	202'745.00	98'975.00
Invalides non couverts		
Solde au 1 ^{er} janvier	171'309.00	376'735.00
Variation liée au nouvel état des assurés au 31.12.	3'460'964.00	-205'426.00
Total du capital de couverture pour les invalides non couverts	3'632'273.00	171'309.00
Enfant d'invalide non couverts		
Solde au 1 ^{er} janvier	0.00	0.00
Variation liée au nouvel état des assurés au 31.12.	274'676.00	0.00
Total du capital de couverture pour les enfants d'invalide non couverts	274'676.00	0.00
Rentes-ponts		
Solde au 1 ^{er} janvier	376'082.00	206'568.00
Variation liée au nouvel état des assurés au 31.12.	105'810.00	169'514.00
Total du capital de couverture pour les rentes-ponts	481'892.00	376'082.00
Invalides		
Solde au 1 ^{er} janvier	13'155'442.60	11'150'292.25
Reclassement Actifs-Invalides	0.00	1'443'011.40
Cotisations épargne libérées des salariés et de l'employeur	1'108'456.50	1'035'972.20
Intérêts	377'957.10	293'396.95
Apports	226'118.25	965'883.20
Transfert compte actifs à invalides	5'631'327.25	4'344'053.05
Transfert compte invalides à retraités/décès/réactivation	-4'655'040.70	-6'077'274.35
Article 17 LFLP ou minimum LPP	0.00	107.90
Total du capital de couverture pour les invalides	15'844'261.00	13'155'442.60
Total capital de couverture rentiers	115'470'203.00	103'756'311.60

55 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
A - Provision de longévité		
Solde au 1 ^{er} janvier	3'620'000.00	2'290'000.00
Variation liée au nouvel état des assurés au 31.12.	0.00	1'330'000.00
Total de la provision de longévité	3'620'000.00	3'620'000.00
B - Provision pour taux de conversion		
Solde au 1 ^{er} janvier	10'900'000.00	9'300'000.00
Dissolution / Constitution	900'000.00	1'600'000.00
Total de la provision pour le changement de taux de conversion	11'800'000.00	10'900'000.00
C - Provision pour amélioration des prestations (Résidence Jura)		
Solde au 1 ^{er} janvier	182'324.75	182'324.75
Dissolution / Constitution	0.00	0.00
Total de la provision pour amélioration des prestations	182'324.75	182'324.75
D - Provision pour ponts AVS		
Solde au 1 ^{er} janvier	1'230'000.00	581'000.00
Dissolution / Constitution	650'000.00	649'000.00
Total de la provision pour amélioration des prestations	1'880'000.00	1'230'000.00
Total des provisions techniques	17'482'324.75	15'932'324.75

A - Provision de longévité : Cette provision est destinée à couvrir l'évolution prévisible de la longévité. Comme la provision était déjà entièrement constituée au 31.12.2024, la provision reste inchangée. Le passage à la table LPP2025 P=2025 démarrera en 2026.

56 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été réalisée sur la base de l'exercice 2024. Ses conclusions sont les suivantes :

- Au 31.12.2024, le degré de couverture selon l'article 44 OPP 2 se monte à 108.1% en prenant en compte les actifs et passifs de contrats d'assurance, à 108.6% sans.
- Les bases techniques de la Fondation, les LPP 2020 périodiques, sont actuelles et adéquates.
- Au 31.12.2024, le taux technique de 2.00% correspond à notre recommandation. Il est inférieur au taux maximal prévu par la DTA 4 de la Chambre Suisse des Experts en Caisses de Pensions pour la recommandation de l'expert. Il offre une marge de sécurité
- La Fondation offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements.
- Les dispositions actuarielles réglementaires concernant les prestations et le financement sont conformes aux dispositions légales.
- Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.
- Le montant cible de la réserve de fluctuation de valeur est approprié.

Recommandation :

- Aucune recommandation formelle formulée.

Comme le préconise la directive technique 5 (DTA5), une expertise actuarielle est effectuée chaque année.

57 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les engagements sont calculés au 31.12.2025 sur les bases techniques LPP 2020 (P2020) (2%).

En 2024, les réserves mathématiques étaient calculées à l'aide des mêmes bases techniques.

58 Modifications des bases techniques et hypothèses techniques

Néant

59 Degré de couverture	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
Total du bilan	355'058'534.97	322'359'506.18
./. Dettes	-4'173'275.80	-4'851'176.60
./. Compte de régularisation passif	-521'117.80	-916'369.73
./. Réserve de contributions de l'employeur sans renonciation	0.00	-189'701.50
Fortune de prévoyance	<u>350'364'141.37</u>	<u>316'402'258.35</u>
Capital de prévoyance et provisions techniques	312'831'696.00	291'478'099.60
Degré de couverture	112.00%	108.55%

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

61 Organisation de l'activité de placements, conseillers en placement et gestionnaires en placement, règlement de placements

La fortune de la Fondation est déposée auprès de l'UBS. Un mandat de gestion du portefeuille titres obligataires en CHF est confié à Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA et un contrat de mandat (consultant financier) à XO Investments. L'UBS et Lombard Odier Asset Management sont soumises à la FINMA, XO Investments est soumise à la CHS PP /FINMA.

Le Conseil de Fondation a défini la politique de placement et l'a consignée dans son règlement de placement ainsi qu'une annexe 2 en vigueur au 1er novembre 2024.

62 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier	24'924'158.75	20'940'180.95
Augmentation (+) / Diminution (-) due au résultat d'exploitation	12'608'286.62	3'983'977.80
Réserve de fluctuation de valeurs au bilan	37'532'445.37	24'924'158.75
En % des placements	10.58%	7.74%

La réserve de fluctuation de valeur s'élève au 31 décembre 2025 à 10.58% de la fortune figurant au bilan sous la rubrique « Placements » (CHF 354'712'367.87), soit CHF 37'532'445.37.

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs est déterminé selon la méthode de la Value-at-Risk (VaR).

La réserve de fluctuation de valeurs n'a pas atteint son objectif de CHF 50'688'397.35 au 31 décembre 2025, soit 14.29 % de la fortune.

Selon les calculs de XO Investments sur la situation au 31 décembre 2025, avec un degré de confiance de 97 %, il y a 3 % de probabilité que le portefeuille-titres perde plus de 14.29%.

63 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 50 alinéa 4 OPP2)

Néant.

64 Instruments financiers dérivés en cours (ouvert) et valeurs de marché des titres en securities lending

Devise à terme

Vente USD/CHF à	0.79641	échéance le 31.01.2026	USD	45'000'000.00	CHF	35'838'642.80
Vente USD/CHF à	0.79225	au 31.12.2025	USD	45'000'000.00	CHF	-35'651'250.00
						<u>187'392.80</u>
Vente EUR/CHF à	0.93341	échéance le 31.01.2026	EUR	9'300'000.00	CHF	8'680'713.57
Vente EUR/CHF à	0.93046	au 31.12.2025	EUR	9'300'000.00	CHF	-8'653'259.40
						<u>27'454.17</u>

Conformément à l'OPP2, les instruments dérivés ne sont utilisés que comme moyen de couverture tout en poursuivant le but d'améliorer la rentabilité du portefeuille.

65 Présentation des placements par catégorie

Présentation des placements par catégorie et selon le règlement de placement

Catégories de placements

	Total 31.12.2025	Répartition effective	Stratégie	Marges	Total 31.12.2024	Répartition effective
Liquidités	13'315'169.27	3.75%			6'239'075.99	1.94%
Opération de change à terme	214'846.97	0.06%	2.00%	0 - 100%	1'243'922.25	0.39%
Obligations suisses	43'157'007.36	12.17%	12.00%	10 - 35%	42'978'284.31	13.35%
Obligations étrangères	45'578'139.35	12.85%	16.00%	8 - 30%	40'519'913.37	12.59%
Obligations convertibles	8'230'320.78	2.32%			7'887'228.28	2.45%
Actions suisses	64'097'506.96	18.07%	18.00%	10 - 25%	56'862'554.95	17.67%
Actions étrangères	62'259'712.57	17.55%	16.00%	8 - 20%	51'071'718.93	15.87%
Fonds immobiliers suisses	58'449'008.86	16.48%	20.00%	5 -25%	49'349'374.83	15.33%
Fonds immobiliers étrangers	6'780'097.12	1.91%			7'439'812.47	2.31%
Infrastructure	11'333'031.93	3.19%	5.00%	0 - 10%	16'068'641.32	4.99%
Matières premières	13'148'585.10	3.71%			10'427'943.50	3.24%
Private Equity	13'954'688.61	3.93%	10.00%	0 - 15%	14'160'894.15	4.40%
Alternatif crédit	2'512'130.30	0.71%			7'033'023.22	2.19%
PME suisses	6'928'688.70	1.95%	1.00%	0 - 5%	6'119'000.00	1.90%
Créances	3'311'101.58	0.93%			3'380'478.01	1.05%
Créances de cotis. des employeurs	1'442'332.41	0.41%	---	---	1'034'869.40	0.32%
Total des placements	354'712'367.87	100.00%	100.00%		321'816'734.98	100.00%

Limites OPP 2

	Total 31.12.2025 CHF	Répartition effective	Limites OPP2
55/a. Titres hypothécaires et lettres de gage	0.00	0.00%	50%
55/b. Actions	133'285'908.23	37.58%	50%
55/c. Fonds immobiliers	65'229'105.98	18.39%	30%
55/d. Placements alternatifs (y compris matières premières)	29'615'404.01	8.35%	15%
55/e. Placements en devises sans couverture	22'137'561.00	6.24%	30%
55/f. Placements en infrastructures	11'333'031.93	3.19%	10%
55/g. Placements visés à l'art. 53 al 1 let dter	6'928'688.70	1.95%	5%
57. Placements chez l'employeur	1'442'332.41	0.41%	5%

La Fondation respecte les limites par débiteur selon les articles 54/55 OPP2, ainsi que la stratégie et les marges du Règlement de placement.

66 Explication du résultat net des placements

	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
661 Liquidités	398'746.35	6'848.46
- Intérêts sur c/c divers	-13'544.58	21'269.40
- Frais bancaires	-1'478.57	-3'067.90
- Différences de change non réalisées sur c/c bancaires	413'769.50	-11'353.04
662 Change à terme	2'803'401.41	-652'141.67
- Différences de change réalisées	-2'626'997.23	-6'135'736.84
- Différences de change non réalisées	5'430'398.64	5'483'595.17
663 Obligations	653'129.95	3'772'285.40
- Intérêts	1'181'556.05	1'134'207.65
- Pertes sur ventes	0.00	0.00
- Bénéfices sur ventes	0.00	0.00
- Moins-values	-710'736.10	-108'359.10
- Plus-values	182'310.00	2'746'436.85
664 Actions	12'305'209.63	11'517'697.64
- Dividendes	1'689'270.53	2'471'050.45
- Bénéfices sur ventes	0.00	264'830.93
- Pertes sur ventes	0.00	0.00
- Différences de change non réalisées	-6'906'647.38	0.00
- Moins-values	0.00	-789'888.16
- Plus-values	17'522'586.48	9'571'704.42
665 Immobilier	4'786'908.27	3'924'624.29
- Revenus immobiliers	1'075'264.03	1'047'176.01
- Perte sur vente	-103'349.74	-3.76
- Bénéfice sur ventes	139'686.83	4'375.88
- Moins-values	-63'402.12	-326'601.62
- Plus-values	3'738'709.27	3'199'677.78
666 Matières premières	2'553'803.01	1'149'737.10
- Revenus matières premières	0.00	0.00
- Perte sur vente	0.00	0.00
- Moins-values	0.00	0.00
- Plus-values	2'553'803.01	1'149'737.10
667 Fonds alternatifs	1'994'027.02	2'045'448.08
- Revenus	1'453'963.67	1'048'030.27
- Pertes sur ventes	0.00	0.00
- Bénéfice sur ventes	0.00	0.00
- Moins-values	-206'205.54	-150'895.52
- Plus-values	746'268.89	1'148'313.33
668 Frais d'administration des placements	-360'358.80	-401'703.26
- Honoraires gestion de fortune	-268'260.88	-249'161.86
- Droits de garde/ Droit de timbre	-92'097.92	-152'541.40
- Rétrocessions	0.00	0.00
669 Intérêts sur prestations de sortie	-51'748.05	-39'345.38
- Intérêts sur prestations de sortie	-51'748.05	-39'345.38

	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
6610 Frais TER	-1'967'698.00	-1'830'482.00
- Frais calculés sur la base du TER	-1'967'698.00	-1'830'482.00
Résultat net des placements	<u>23'115'420.79</u>	<u>19'492'968.66</u>
Placements transparents	354'712'367.87	321'816'734.98
Placements non-transparentes	0.00	0.00
Total des placements	<u>354'712'367.87</u>	<u>321'816'734.98</u>
Taux de transparence en matière de frais	100%	100%
Frais de gestion de fortune facturés et comptabilisés directement	360'358.80	401'703.26
Somme des frais calculés sur la base du TER des placem. collectifs transparents	1'967'698.00	1'830'482.00
Total des frais de gestion de fortune comptabilisés (placements transparents)	<u>2'328'056.80</u>	<u>2'232'185.26</u>
En % des placements transparents	0.66%	0.69%
6611 Performance des placements		
A : Performance cumulée selon le Global Custodian	7.22%	6.46%
B : Moyenne annuelle selon les normes comptables	6.82%	6.36%
Somme de tous les actifs au début de l'exercice	322'359'506.18	290'624'456.28
Somme de tous les actifs à la fin de l'exercice	355'058'534.97	322'359'506.18
Moyenne de l'état des actifs	338'709'020.58	306'491'981.23
Total du résultat net des placements	<u>23'115'420.79</u>	<u>19'492'968.66</u>

67 Rétrocessions

Il n'y a pas eu de rétrocessions en 2025.

68 Explication des placements chez les employeurs et des réserves de cotisations des employeurs

	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
50000 Pôle Seniors Saconnay - EMS Résidence de Saconnay	77'212.61	75'330.20
50010 Association Résidence Jura	51'867.35	50'373.15
50020 Association de l'EMS "Résidence Les Pervenches"	-189.15	671.50
50030 Habitats et accompagnements des générations seniors (HAGES)	0.00	0.00
50040 Ville de Lancy	34'324.60	21'817.40
50070 Résidence Mandement Sàrl	64'670.10	3'628.10
50071 Villa Mandement	21'373.10	2'845.35
50080 Fondation de l'âge d'or	299'943.00	257'324.80
50110 Association Résidence Pierre de la fée	80'298.65	73'835.20
50120 Résidence de Drize	80'035.15	4'412.60
50130 L'Association Résidence Jura et l'Association Résidence Pierre de la fée	21'213.20	25'201.00
50140 Résidence la Plaine Sàrl	216'264.80	174'020.00
50160 L'Association EMS Bon-Séjour	34'137.50	-97'361.50
50180 Espace de Vie SA - EMS Saint-Loup	99'897.05	88'086.85
50190 Espace de Vie SA - EMS la Châtelaine	140'177.10	132'944.70
50210 Butini Village SA	-1'891.30	-937.30
50220 Butini Patio SA	252.05	-10'421.85
50230 Butini Jardin	0.00	1.40
50240 Butini Terrasse	-0.35	482.05
50260 Fondation communale de Versoix pour la petite enfance - EVE 'Les Vers à Soie'	-735.60	3'163.10
50270 Association B.C.A.S. Eynard-Fatio	117'086.15	107'819.80
50280 Association intercommunale Supernounou	2'178.95	0.00
50300 Pôle Seniors Saconnay - Foyer de jour	8'379.50	7'392.45
50310 Fondation Les Marronniers	87'507.25	-268.30
50320 Fondation communale Les Aînés	4'768.30	5'519.75
50330 Le café-restaurant Les Lauriers Sàrl	746.00	0.00
Total des placements chez l'employeur	1'439'516.01	925'880.45
C/C employeurs débiteur	-2'816.40	-108'988.95
C/C employeurs créancier	1'442'332.41	1'034'869.40
Total des placements chez l'employeur	1'439'516.01	925'880.45

Il s'agit des soldes de cotisations des employeurs au 31.12.2025. Les cotisations dues ont été acquittées durant le premier trimestre 2026.

Réserve de contributions des employeurs

Solde au 1er janvier (Pôle Seniors Saconnay)	0.00	189'701.50
Total réserve de contributions des employeurs	0.00	189'701.50

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
71 Créances à court terme		
C/c assureur	2'804'589.35	2'631'695.30
AFC, impôt anticipé suisse	506'512.23	748'782.71
Total créances à court terme	3'311'101.58	3'380'478.01
72 Explication du poste compte de régularisation actif		
Rentes et bonifications à recevoir	346'167.10	542'771.20
Total compte de régularisation actif	346'167.10	542'771.20
73 Explication du poste compte de régularisation passif		
Prestations d'assurance reçues d'avance	368'720.40	454'445.00
Autres passifs transitoires (prestations à payer)	33'876.85	328'767.25
Factures et honoraires divers	118'520.55	133'157.48
Total compte de régularisation passif	521'117.80	916'369.73
74 Autres produits		
Produits divers	0.00	2'836.33
Commission sur le calcul impôt source	361.05	673.25
Total autres produits	361.05	3'509.58
75 Autres frais		
Divers	30.42	1'975.90
Total autres frais	30.42	1'975.90
76 Frais d'administration		
Frais de gestion technique	325'101.90	320'502.50
Frais du Conseil de Fondation (formation, registre du commerce, secrétaire du conseil)	9'091.25	8'720.65
Rémunération du Conseil de Fondation	20'800.00	23'000.00
Honoraires de l'organe de révision	21'620.00	21'620.00
Honoraires de l'expert en prévoyance	64'914.05	38'916.90
Autorité de surveillance	12'000.00	12'677.24
Assurance RC du Conseil de fondation	13'650.00	13'650.00
Frais d'impression	220.00	178.35
Frais site internet	2'141.75	1'790.40
Total frais d'administration	469'538.95	441'056.04
Rémunération du Conseil de Fondation, conformément à l'art. 84b code civil, en CHF	2025	
Indemnités que la Fondation a versées directement	18'400.00	
Indemnités que la Fondation a versées indirectement (à l'employeur)	2'400.00	
Total	20'800.00	

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Dans son courrier du 20.02.2025, l'ASFIP demande d'apporter des modifications au Règlement de prévoyance. Les corrections ont été effectuées dans le nouveau règlement entrant en vigueur au 01.01.2026 (adopté le 16.10.2025 lors de l'AGE). Le règlement est en cours d'approbation à l'ASFIP.

Dans son courrier du 28.03.2025, l'ASFIP n'a formulé aucune remarque particulière sur l'approbation du règlement sur la constitution des réserves et provisions au 31.12.2024. L'attestation de l'expert y relative est demandée. Cette dernière leur a été adressée le 02.04.2025.

Dans son courrier du 10.12.2025, l'ASFIP n'a formulé aucune remarque particulière sur les comptes 2025. L'expertise actuarielle au 31.12.2024 a suscité une remarque. Sur les prochaines expertises actuarielles, l'application de la DTA7 doit être prise en compte dans le rapport de l'expert.

9 Autres informations relatives à la situation financière

Néant.

91 Découvert / Explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

Néant.

92 Procédures juridiques en cours

Néant.

93 Liquidations partielles

Néant.

94 Opérations particulières et transactions sur la fortune

Néant.

10 Événements postérieurs à la date du bilan

Néant.